

La nouvelle orthographe

Henri Landroit a créé « L'école ouverte » à Ohain, en Belgique et « L'Autre École » à Bruxelles en 1973, qui accueille des enfants de 2 ans et demi à 12 ans. Parallèlement à son implication dans le mouvement Freinet francophone, il préside le Cercle de qualité du français dynamique qui rassemble des amoureux de la langue et analyse les phénomènes de langue de l'actualité. Il travaille à la mise en place d'une nouvelle orthographe au sein de l'APARO (Association pour l'application des recommandations orthographiques).

HISTORIQUE

Le 24 octobre 1989, en France, le Premier ministre de l'époque, Michel Rocard, installe un Conseil supérieur de la langue française, composé – et c'est la première fois dans l'histoire de la République – non pas seulement de fonctionnaires, mais de deux ministres en exercice, de linguistes, de philologues, d'éditeurs, d'écrivains et même d'un animateur de télévision comme Bernard Pivot et d'un chanteur comme Pierre Perret.

De quoi s'inspire le Premier ministre ? Il faut savoir que depuis toujours, il y a eu des tentatives de réforme de l'orthographe et que ce siècle en a produit plusieurs. Mais limitons-nous aux quelques dernières années. Il y eut d'abord une lettre ouverte d'une dizaine de linguistes parue dans *Le Monde* le 10 février 1989. Ceux-ci réclamaient une réforme et en démontraient l'urgence. Il y eut ensuite les instituteurs qui par le biais d'un livre (*Que vive l'orthographe !*) font un appel du pied très sérieux au

pouvoir politique. Il y eut enfin le travail acharné d'une linguiste, madame Nina Catach, qui publie à cette époque, après de multiples ouvrages sur le sujet, *Les délires de l'orthographe*, mettant en lumière toutes les aberrations de l'orthographe française.

Michel Rocard donne comme première mission à ce Conseil de faire « des propositions de rectifications précises, limitées et respectueuses de l'histoire et de la nature de notre langue, dans son passé comme dans son devenir ». Il limite même le champ de travail du Conseil : le trait d'union, le pluriel des noms composés, l'accent circonflexe, le participe passé des verbes pronominaux et diverses anomalies.

Le Conseil nomme en son sein un comité de neuf experts. Il fait des propositions à un groupe de travail présidé par Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui soumet lui-même le rapport à la Commission du dictionnaire de l'Académie française. En juin 1990, le rapport est

présenté au Premier ministre. En décembre 1990, il est publié aux annexes des Documents administratifs du Journal officiel de la République française.

Entre sa présentation au Premier ministre et sa publication au Journal officiel, une véritable levée de boucliers soulève la presse française contre ce rapport. Des écrivains, des personnalités critiquent les rectifications, souvent sans aucune mesure ni information préalable. Elles sont la plupart du temps présentées comme une étape vers l'orthographe phonétique ou mettent en exergue l'abandon des lettres grecques (alors qu'il n'est pas du tout question de cela) ou encore prétendent que l'essence de la langue française et sa syntaxe sont menacées.

Le 17 janvier 1991, l'Académie, qui avait donné un avis favorable en 1990, est obligée de publier un communiqué (adopté par 23 voix contre 6) qui rappelle que « l'orthographe actuelle reste d'usage et les "recommandations" du

Conseil supérieur de la langue française ne portent que sur des mots qui pourraient être écrits de manière différente *sans constituer des incorrections ni être jugés comme des fautes* ». Elle rappelle d'autre part qu'il n'est pas question d'imposer ces recommandations de manière autoritaire (ce dont il n'avait jamais été question dans l'esprit de personne) et que celles-ci soient soumises à l'épreuve du temps.

LE CONTENU DES RECOMMANDATIONS

Règles générales :

1. Devant une syllabe contenant un **e** muet, on écrit **è** et non **é** : **è** **vènement** comme **avènement**, **cè** **déra** comme **lèvera**, etc.

Exceptions :

- a) les préfixes **dé-** et **pré-** (**dé** **geler**, **pré** **venir**, etc.) ;
- b) les **é** initiaux (**é** **chelon**, **é** **dre** **don**, **é** **lever**, etc.) ;
- c) **médecin** et **médecine**.

2. Dans les verbes terminés à l'infinitif par **-eler** et **-eter**, le **e** du radical se change en **è** quand la syllabe qui suit contient un **e** muet : **il** **détè** **le**, **il** **époussète**, **il** **détè** **lera**, etc. Les noms en **-ment** s'écrivent comme le verbe.

Exceptions : **appeler**, **jeter** et les verbes de leurs familles (y compris **interpeler**) redoublent **l** ou **t** devant une syllabe contenant un **e** muet : **j'appelle**, **je jette**, **j'appellerai**, etc.

3. Il n'y a pas d'accent circonflexe sur les lettres **i** et **u** : **traître**, **bruler**, etc.

Exceptions :

- a) les 1^{re} et 2^e personnes du pluriel du passé simple : **nous vîmes**, **nous lûmes**, **vous lûtes**, etc.

b) les mots qui sans cet accent seraient homographes : le participe passé **dû**, les adjectifs **mûr** et **sûr**, le nom **jeûne** et les formes du verbe **croître** qui sans accent seraient identiques à des formes du verbe **croire** : **il croît**, **je crois**, etc., ainsi que la 3^e personne du singulier du subjonctif imparfait : **je voulais qu'il partît** ; **plût au ciel que...** ; etc.

4. Les noms composés formés, avec trait d'union, soit d'un verbe suivi d'un nom complément d'objet direct, soit d'une préposition suivie d'un nom prennent la marque du pluriel au second élément quand et seulement quand le nom composé est lui-même au pluriel : **un essuie-main**, **des essuie-mains** ; **un garde-meuble**, **des garde-meubles** (qu'il s'agisse de personnes ou de choses) ; **un après-midi**, **des après-midis**, etc.

Exceptions : quelques composés dont le second terme contient un article (**trompe-l'oeil**) ou commence par une majuscule (**prie-Dieu**).

5. Les numéraux composés sont unis par des traits d'union : **vingt-et-un-mille-trois-cent-deux**, etc.

N.B. **Million** et **milliard**, qui sont des noms comme **millier**, ne sont ni précédés ni suivis d'un trait d'union : **deux millions trois-cent-mille**, etc.

6. Le participe passé **laissé** suivi d'un infinitif reste invariable : **les enfants que tu as laissé partir**.

7. Les noms que le français a empruntés à d'autres langues font leur pluriel comme les autres mots français : **les matchs**, **les solos**, **les maximums**, etc.

Exceptions : les noms ayant conservé valeur de citation restent invariables : **des requiem**, etc.

N.B. La règle vaut aussi pour des noms qui étaient des pluriels dans la langue d'origine : **un errata**, **des erratas**, etc.

8. La finale **-olle** est remplacée par la finale **-ole** : **corole**, etc.

Exceptions : **colle**, **folle**, **molle**.

COURT RAPPEL HISTORIQUE

L'orthographe a toujours évolué. Il fut un temps où elle n'avait pas l'importance qu'elle a aujourd'hui. Au XVII^e siècle, le maréchal de Saxe, haut officier supérieur du Roi de France, pouvait se permettre d'écrire :

1 500 chevos

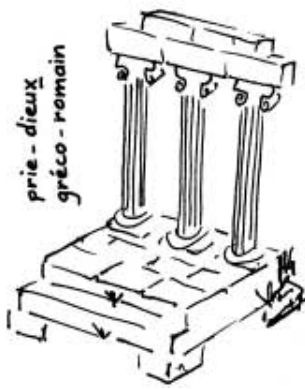
Je fais passer 30 piesses de canon sur les rampar. Ils veule me fere de la Cadémie, cela miret comme une bague a un cha.

Nos classiques et les textes anciens, lorsqu'ils sont réédités, sont dans l'orthographe de l'époque. Il nous serait difficile de lire Molière ou Racine dans l'orthographe originale.

Ces textes de Jean de La Fontaine et de Madame de Sévigné demandent un gros effort de traduction.

Mais plus près de nous, nous ne nous rendons même pas compte que les textes de Proust ou même de Camus, Mauriac, Malraux, Bernanos sont réédités avec des changements orthographiques par rapport à l'orthographe de leurs auteurs.

Une dizaine de réformes ont été proposées depuis le XVII^e siècle. Si l'on compte seulement celles de l'Académie française et qui, elles, ont abouti, l'orthographe de plus



de 6 000 mots en 1740 et de 500 en 1935 a été modifiée.

QUELLE APPLICATION EN BELGIQUE ?

Si de nombreuses réactions, principalement d'opposition, ont vu le jour en France, en Belgique, par contre, l'application des recommandations orthographiques a fait son petit bonhomme de chemin. Individuellement, d'abord, de nombreuses personnes (enseignants, écrivains, amoureux de la langue) se sont mises à utiliser la nouvelle orthographe considérant que dans ce domaine, aucune loi ou aucune autorité n'avait à leur donner d'autorisation. Ils prirent l'habitude, dès 1990, de souligner par un cachet « Orthographe nouvelle » ou plus rarement « Orthographe traditionnelle » l'orthographe utilisée dans leur courrier, leurs articles, etc.

Quelques-unes d'entre elles se regroupèrent autour d'André Gosse (qui faisait partie du comité d'experts) pour créer l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO) à l'automne de 1990. Cette association regroupe des linguistes, des enseignants, des personnes intéressées par la langue et l'orthographe. Elle se donne pour buts de

faire connaître la nouvelle orthographe, d'informer le public par des articles de presse, des débats, des séances d'information.

QU'EN EST-IL DES DICTIONNAIRES ?

Depuis plusieurs années existe une commission d'uniformisation des dictionnaires. Dans ce cadre, un travail est également en cours touchant l'orthographe nouvelle. Une étude récente a cependant pu mettre en lumière que 85 % des huit-cents mots les plus fréquents touchés par la nouvelle orthographe étaient déjà sous leur forme rectifiée dans les dictionnaires, mais malheureusement pas dans le même ! Tel dictionnaire admet l'agglutination d'*entretemps*, tel autre pas, qui, lui, accepte *évènement*.

Une mise en ordre est urgente de ce point de vue, tout le monde en est conscient. Mais il faut savoir aussi que les éditeurs de dictionnaires sont autant des philologues que des commerçants !

Les recommandations ont été intégrées dans le premier volume de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française, en 1992 puis en 1994 dans un format poche, à la fois dans le corps du texte (signalées par un petit losange distinctif) et reprises en pages spéciales en fin de volume. L'Académie a intégré de manière définitive les changements d'accents, le pluriel des noms composés et étrangers et propose parfois les deux orthographe comme pour *crèmerie* et *crémerie*, *criterium* et *critérium*, *craquèlement* et *craquellement*.

Comme c'est en général un dictionnaire de référence, on peut espérer que cela va faire boule de neige.

Le Robert, quant à lui, utilise la formule discrète « on écrit mieux » pour introduire les mots rectifiés.

Les ouvrages de référence comme *Le bon usage* de Grevisse-Gosse et le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Hanse-Blampain la signalent et lui donnent une place importante.

C'est le *Hachette 2000* qui a fait le plus gros effort en intégrant plus de 95 % des mots rectifiés.

POUR CONCLURE

« Nous passons une grande partie de notre vie à apprendre à écrire en français et [...] les plus instruits et les plus intelligents d'entre nous n'y parviennent qu'imparfaitement » écrivait Pierre Larousse en 1874 dans son dictionnaire.

L'orthographe a toujours posé problème.

Il est temps d'introduire de petites réformes faciles à assimiler pour redonner à l'orthographe le seul rôle qu'elle n'aurait jamais dû perdre : être l'habit de la langue et non la langue elle-même. Un habit, cela se répare ou se change de temps à autre !

Henry Landroit

AIROÉ (France)
Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture
4, passage Imberdis
F - 94700 Maisons-Alfort
airoe@renouvo.org

APARO (Belgique)
Association pour l'application des recommandations orthographiques
Rue du Serpentin, 29
B - 1050 Bruxelles
aparo@renouvo.org
http://www.renouvo.int/ms
http://www.renouvo.org